COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 21 janvier 2020 P.V. N° 23

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) - MM. Guy BOUCHON - Guy BOURICHA

- Patrick FAUTRAD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier - Informations

NECROLOGIE:

C'est avec une grande tristesse que le District du Var a appris le décès de M. Pierre ZECCA, ancien membre de la Commission des Coupes du Var du District du Var.

En ce moment douloureux le président et les membres du Comité de Direction présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCES

• F.F.F

- Relance des clubs pour le dossier Club Lieu de Vie. Noté

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant le tirage au sort des 16ème de finales de la Coupe Féminines Séniors et des informations pratiques relatives à l'organisation de cette compétition qui se déroulera le 26 janvier 2020.

DRAGUIGNAN/ GONFARON SC TOULON / CARQUEIRANNE LA CRAU

• CLUBS

- BESSE SPORT : Concernant un match de féminines séniors. Transmis à la C. Féminines et Féminisation
- BRAS: Concernant un problème survenu lors du match U15 D3 c/ LE LUC du 19.01.20. Noté
- **LE LUC** : Adressant ses excuses au club de BRAS suite au problème survenu lors du match de U15 D3 du 19.01.20. Noté
- **PIVOTTE SERINETTE** : Informant du non-respect des règlements généraux dans la catégorie U10. Transmis au Département Technique

- ELAN CAMPSOIS: Adressant le nouveau Bureau à/c du 14 janvier 2020. Noté.
- CALLAS CANTON: Informant d'un problème avec un arbitre. Transmis à la C. des Arbitres
- BELGENTIER: Concernant le match de D3 VIDAUBAN / BELGENTIER du 12.01.2020. Noté.

DIVERS

- FACE VAR : Invitation à la soirée Paqte le 12 février 2020. Noté.

INFORMATIONS

- Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction rappelle qu'il a été décidé depuis le 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne UNIQUEMENT la VIGILANCE ORANGE pour « PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H:

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H:

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> du déplacement.
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.
- >> Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Prochaine réunion de bureau Le mardi 28 janvier 2020

> Le Président : Pierre GUIBERT Le Vice-Président Délégué : William PONT Le Secrétaire Général : André VITIELLO